

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UTILISATION D'ANCIENS AVIONS MILITAIRES CANADIENS PAR L'AVIATION TURQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, l'an dernier, le gouvernement m'avait assuré qu'il pouvait fournir des chasseurs CF-104 à la Turquie sans que cela ne perturbe la délicate situation politique dans la Méditerranée orientale. Toutefois, le 5 mars, la Presse canadienne rapportait qu'une centaine de rebelles kurdes avaient été tués au cours de raids de CF-104 turcs au-dessus de l'Irak voisin. Le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) n'a pas su répondre aux questions que je lui ai posées là-dessus au comité ce jour-là. Il m'a ensuite adressé une lettre dans laquelle il me disait qu'il était impossible de confirmer si d'anciens appareils canadiens étaient utilisés par l'Aviation turque. Le gouvernement turc se borne à dire que les CF-104 ne servent à aucun usage qui soit contraire à l'accord de transfert. On ne saurait se contenter de pareilles réponses.

Ces chasseurs ne seraient pas en Turquie n'eût été de la décision du gouvernement conservateur. Le Canada a le devoir de s'assurer que ces appareils ne servent pas à des raids aériens contre les États voisins. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de mener une enquête et de faire rapport à la Chambre. Les Canadiens doivent être sûrs qu'ils ne contribuent pas à la violence et à l'instabilité au Moyen-Orient.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DES PROCÉDURES

M. John Ostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la situation n'est vraiment pas normale en ce qui concerne la Commission nationale des libérations conditionnelles et le système même de la libération conditionnelle. Des décisions récentes de la Commission nous ont amené à douter sérieusement de son aptitude à protéger les Canadiens. Le mois dernier, deux individus réputés très dangereux ont été libérés. Et c'est seulement après que le grand public ait vivement protesté que leur libération a été révoquée.

L'erreur la plus récente de la Commission a été de libérer un individu qui avait été condamné à neuf ans de détention pour tentative de meurtre sur la personne d'un policier de Toronto. Dans le prononcé de la sentence, le juge avait qualifié ce crime d'acte «délibéré, clairement motivé, mesquin et sans pitié». Pourtant, la Commission a libéré le coupable après seulement trois ans et demi de détention. Ces commissaires auraient-ils perdu tout sens de la justice? La Commission des libérations conditionnelles a été créée pour assurer la protection des Canadiens innocents, et non pas pour prendre le parti des criminels. Les individus qui se rendent coupables d'actes criminels graves doivent en payer le prix, pour éviter que le système pénal ne soit tourné en dérision.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer à fond les critères et les procédures de la Commission des libérations conditionnelles afin de bien servir la justice.

[Français]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

LA MISE EN CAUSE DU LEADERSHIP

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, j'ai dit à la Chambre que le gouvernement conservateur, par son inaction, semait la zizanie dans toutes les couches de la société. Les exemples les plus récents concernent la Gendarmerie royale du Canada, les langues officielles, les programmes de formation linguistique et les divers démantèlements envisagés dans la Fonction publique.

Or, comble de son inaptitude, c'est au sein même de ce gouvernement que règne maintenant la zizanie, comme les médias le rapportaient. Le caucus conservateur est divisé. On rapporte ce matin qu'il y avait des commentaires désagréables de la part de certains députés. Des ministres traitent en public les députés de «petits chialeux». Les journaux nous disaient qu'après la vague de démissions de ministres, on assisterait peut-être à des démissions de députés. Après le député de Terrebonne (M. Toupin), on verra démissionner le député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin), de Richelieu (M. Plamondon) ou encore de Charlevoix (M. Hamelin). Eux aussi savent comme nous que ce gouvernement est incapable de leadership et ils manquent de confiance dans ce gouvernement. Ils veulent exercer leur droit démocratique de député et de représentant du peuple, mais les ministres leur disent de se taire, qu'ils sont des «petits chialeux». «A petit chialeux, petit boss!»

* * *

• (1410)

[Traduction]

LES AFFAIRES ETHNIQUES

LA COMMUNAUTÉ GRECQUE—MESSAGE AUX POLITICIENS

M. Alan Redway (York—Est): Monsieur le Président, au cours du dernier weekend, les Canadiens d'origine grecque de la région métropolitaine de Toronto, qui sont plus de 100 000, ont célébré le 166^e anniversaire de l'indépendance de la Grèce par un magnifique banquet et un défilé à grand déploiement le long de l'avenue Danforth. Durant le banquet de samedi soir, le professeur Steve Triantis de l'Université de Toronto a livré un message dont tous les hommes politiques devraient tenir compte. Il a dit notamment ce qui suit:

Au Canada, les gouvernements ont sous-estimé et traité avec mépris l'intelligence et le pouvoir des communautés dites ethniques, qui forment les deux cinquièmes de la population du pays. Nous allons désormais exiger une participation pleine et équitable à la vie politique, sociale, culturelle et économique du Canada. Certains indices nous laissent croire que le gouvernement fédéral est devenu conscient du problème et prend des mesures pour y remédier. Nous nous attendons à ce que des gestes concrets soient posés, notamment en matière de nominations à des offices et à des agences.

Les chefs des partis politiques doivent comprendre qu'aucun groupe ethnique du Canada ne détient le monopole de l'excellence en matière d'intelligence et d'éducation et que les partis politiques qui se voudront la chasse gardée d'un groupe exclusif d'initiés qui s'échangent des avantages réciproques auront peu de partisans.